

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2015
Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Anne DUCHENE, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Elisabeth SERIN, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe BERTRAND-DRIRA, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA.

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Jean-Marie HIRTZ, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Elisabeth LETONDOR, Jean-Yves SAUSEY, David CARABIN.

Procurations : Jean-Marie HIRTZ à Bertrand KLING
Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON
Marie-Claire D'AGOSTINO à Malika TRANCHINA
Elisabeth LETONDOR à Pascal PELINSKI
David CARABIN à Marie-José AMAH

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 21 avril 2015

N° 2015-031

Objet : Sollicitation d'une subvention à la DRAC - travaux de restauration du bâtiment de la Douëra.

Rubrique : 7.5.2

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans des travaux de restauration du bâtiment de la Douëra, sis 2 Rue du Lion d'Or. Les travaux envisagés ont pour objectif de remettre en état certains éléments de façades et de toiture, et de mettre en valeur le parc arboré attenant.

Ces travaux ont été déclarés dans le cadre d'un permis de construire accordé le 5 septembre 2013.

Vu l'arrêté en date du 29 juin 1993, inscrivant à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques le domaine dit de la « Douëra », notamment les façades et toitures,

Il est possible de solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Lorraine.

Les dépenses éligibles à la subvention du ministère de la culture sont estimées à 24 511 € HT, comme suit :

- Restauration de 12 éléments de balustrade de toit : 12 750 € HT
- Restauration de 5 jambages en pierre de taille sur fenêtre en partie basse du château : 2 932 € HT
- Remplacement de garde corps en bois côté rue, 1er étage : 7 585 € HT
- Habillage du linteau IPN sur la fenêtre basse du château : 1 244 € HT

Le financement de l'opération s'établissant ainsi :

- Réserve parlementaire : 12 255 € (50%)
- Ministère de la Culture : 7 353 € (30%)
- Autofinancement communal : 4 903 € (20%)

Après avis favorable de la commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable réunie en date du 16 avril 2015,

Vu les crédits inscrits au budget primitif 2015 de la commune,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** ce projet dans les conditions indiquées ci-dessus, et s'engage à faire exécuter les travaux conformément aux différents devis détaillés ci-dessus pour un montant de 24 511 € HT ;

- **SOLLICITE** une subvention du Ministère de la Culture (DRAC) à hauteur de 30% ;

Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the official seal of the commune of Malzeville.

Le Maire,
Bertrand KLING